

DELIBERATION N° DCA 401-26 **APPROBATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DU PONT** **SUPERIEUR**

Le Conseil d'Administration du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire s'est réuni en visio-conférence, le 09 juillet 2026 à 14h00, sur convocation en date du 02 juillet 2026.

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Absents représentés : 1
- Absents :
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'organigramme du Pont Supérieur actuel,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 30 avril 2026,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier l'organigramme.

La présidente expose à l'assemblée :

La Présidente présente au Conseil d'Administration la modification de l'organigramme du Pont Supérieur, qui prend en compte entre autres :

- La suppression du poste d'assistant de scolarité du département musique
- Le changement d'appellation du service affaires générales en pôle ressources,
- Le repositionnement des postes de chargée de communication, de secrétariat EPCC et d'agent d'accueil du site de Nantes, sous la responsabilité directe de responsable du pôle ressources.

La présidente propose à l'assemblée :

- D'adopter le nouvel organigramme, joint en annexe de la présente délibération, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- D'adopter le nouvel organigramme, joint en annexe de la présente délibération, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Rennes, le 09 juillet 2026

Françoise Rubellin

Présidente

